PROGRAMME D’ACTIONS PRIORITAIRES

CENTRE D’ACTIVITES REGIONALES

SPLIT, KRAJ SV. IVANA 11

CROATIE

# APPEL D’OFFRES

# OBJET DU MARCHE :

ACQUISITION SIMPLE

Consultant pour la préparation de l'analyse des cadres juridique et institutionnel en relation avec les dispositions du Protocole GIZC pour la Méditerranée et pour la mise en place d’un cadre de fonctionnement pour le comité interministériel chargé de la mise en œuvre de la stratégie nationale de GIZC dans le cadre du projet MedProgramme du FEM

Numéro de référence 2/GEF/2022

Split,février 2022

**1. INFORMATIONS GENERALES**

**1.1. Informations sur le client :**

**Nom :** PNUE – PAM Centre d’activités régionales/Programme d’actions prioritaires – CAR/PAP (ci-après : le client)

**Adresse** : Kraj Sv. Ivana 11, 21000 Split, Croatie

**Téléphone** : + 385 21 340470

**Website:** [www.paprac.org](http://www.paprac.org)

1. **Contact :** Les questions concernant le contenu et le format de l'appel d’offres peuvent être adressées à la personne en charge de la communication avec les soumissionnaires, Veronique Evers à l’adresse e-mail suivante : veronique.evers@paprac.org.
2. **Type d’appel d’offres :** Appel d’offre simple

**2. Informations sur l’objet du marché**

**2.1. Introduction**

Dans le cadre du projet MedPartenership du FEM, le CAR/PAP a accompagné l’Algérie dans son processus d’élaboration d’une stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) pour le période 2015-2020 qui a fait l’objet d’une actualisation en 2021. Dans ce document, 42 actions de nature urgente ont été identifiées en raison de leur importance décisive pour le développement du littoral algérien. L’une d’entre elles est de ratifier le Protocole GIZC. Adopté en janvier 2008 par les Parties contractantes (PC) à la Convention de Barcelone, le [Protocole GIZC pour la Méditerranée](https://iczmplatform.org/storage/documents/sewmrXIR9gTwfvBgjJ4SAjhvqsLrBF6qB0B89xK8.pdf) est le premier instrument juridique supra-étatique visant spécifiquement la gestion des zones côtières. Il est entré en vigueur en mars 2011, et sa mise en œuvre est d'une importance vitale pour l'avenir du bassin méditerranéen. Ces actions prioritaires sont une condition requise pour pouvoir mettre en œuvre les autres actions et mesures mentionnées dans la stratégie nationale de GIZC.

Par ailleurs, lors de l’élaboration de la stratégie nationale de GIZC dans le cadre du projet du MedPartnership, un comité interministériel a été mis en place conformément à l’Article 7 « *Coordination »* du Protocole GIZC. Ce comité, composé de représentants de différents Ministères, a participé au processus d’élaboration du document du début à la fin, et a par la suite été impliqué dans la mise à jour de la stratégie nationale. Cependant, ce comité intersectoriel n’a pas à ce jour de cadre établissant clairement les modalités de son fonctionnement.

**2.2. Description de l’objet du marché**

L'objectif du rapport est double. Premièrement, réaliser une analyse des cadres juridiques et institutionnels de l’Algérie par rapport aux dispositions du Protocole GIZC méditerranéen, qui devrait aider le pays à ratifier le Protocole GIZC ; et deuxièmement, élaborer une proposition de cadre d’organisation et de fonctionnement du comité interministériel pour la GIZC qui coordonnera la mise en œuvre du Protocole sur le terrain.

Tâche 1 : Analyse des cadres juridique et institutionnel de l’Algérie par rapport aux dispositions du Protocole GIZC pour la Méditerranée

L'analyse du cadre juridique national pour la gestion des zones côtières devra être basée sur des recherches bibliographiques ainsi que sur l'étude des textes juridiques pertinents en Algérie. Une analyse complémentaire du cadre institutionnel sera également réalisée. Ces travaux prendront notamment en compte le cadre juridique lié à l'environnement, à l'eau, aux aquifères, à l'aménagement du territoire et au domaine public maritime. Une attention particulière sera consacrée au cadre juridique de mise en œuvre de l'article 8, concernant la zone non-constructible.

Les supports incluront les rapports nationaux soumis aux secrétariats de certaines conventions - la Convention de Barcelone, la Convention sur la diversité biologique, la Convention de Ramsar sur les zones humides, la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, etc. – ainsi que les résultats des projets pilotes déjà en cours au niveau des wilayas, notamment ceux menés avec l'appui de l'UE et du FEM. Des entretiens doivent également avoir lieu avec des experts nationaux.

L'analyse devra synthétiser les résultats de la conformité juridique au Protocole GIZC sous forme de tableau.

Tâche 2 : Analyse des impacts potentiels du Protocole GIZC sur les cadres juridiques et institutionnels en Algérie

Sur la base des résultats de la tâche 1, faire une analyse et une estimation des impacts attendus de la ratification du Protocole GIZC suivant les catégories du questionnaire figurant en annexe 4.

Tâche 3 : Soutien dans l’organisation de consultations nationales en soutien à la ratification du Protocole GIZC

Les résultats la tâche 1 seront présentées par l’expert lors de consultations nationales, à laquelle seront invitées les parties prenantes clés dans le domaine de la gestion du littoral, et notamment celles dont les activités ont des impacts sur la zone côtière (côtière comme marine). L’expert participera à ces consultations aux côtés des autres intervenants du CAR/PAP.

Les conclusions de la consultation seront présentées dans un rapport.

Tâche 4 : Elaboration d’un cadre établissant les modalités de fonctionnement du comité interministériel

Le document pourra notamment proposer un cadre hiérarchique pour le comité, les modalités de prise de décisions, la fréquence à laquelle sont organisées les réunions, le budget de fonctionnement, les modalités de collaboration avec le secteur académique et les modalités de création des groupes de travail. Ce document sera présenté lors d’une consultation à laquelle seront conviés tous les membres du comité interministériel ainsi que leurs suppléants. Les contributions des parties prenantes lors de la consultation seront intégrées au document final.

Le travail de l’expert sera réalisé en étroite collaboration avec le point focal du CAR/PAP et le point focal du FEM en Algérie, ainsi qu’avec le chargé de projet du CAR/PAP.

La **charge de travail** pour la réalisation de ces tâches est évaluée à 30 jours.

Le projet sera mis en œuvre sur la base de l'accord de coopération de projet PCA/20/MAP/A2938 et PCA/2021/Ecosystems Division/4272 entre le PNUE/PAM et le CAR/PAP. La mise en œuvre des activités dans le cadre de cet appel d'offres est entièrement financée par le FEM ID 9687 et le FEM ID 9670.

**2.3. Livrables et dates butoirs**

Les livrables et dates butoirs pour lesdits livrables mentionnés dans le chapitre 2.2sont les suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| **Livrables** | **Dates butoirs** |
| a. Ebauche d’analyse des cadres juridique et institutionnel en relation avec les dispositions du Protocole GIZC en Méditerranée | 28 avril 2022 |
| b. Rapport sur la consultation en soutien à la ratification du Protocole | 26 mai 2022 |
| c. Cadre établissant les modalités de fonctionnement du comité interministériel | 02 juin 2022 |
| d. Document final « Analyse des cadres juridique et institutionnel en relation avec les dispositions du Protocole GIZC en Méditerranée » | 09 juin 2022 |

Les livrables ci-dessus seront rédigés en français sous forme électronique (Word pour Windows).

Les frais de déplacement pour rencontrer les parties prenantes seront pris en charge au-delà du montant précité.

**3. ÉLIGIBILITÉ DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES (CRITÈRES DE SÉLECTION)**

**3.1. Capacités techniques et professionnelles**

* Le consultant doit posséder les qualifications générales et l'expérience professionnelle suivantes : Diplôme universitaire dans l'un des domaines suivants : droit, sciences politiques ou environnementales, gestion des zones côtières. Un diplôme de Master ou de Doctorat sera privilégié.
* Au moins 7 ans d'expérience de travail sur des projets pertinents aux principaux domaines d'activité de ce projet.
* Maîtrise du français écrit et oral et connaissance de la langue anglaise.

**Aux fins d'établir les éléments énoncés au paragraphe 3.1. de l'appel d'offres, le soumissionnaire doit fournir les éléments suivants dans son offre :**

1. Le **curriculum vitae** (CV) du soumissionnaire, soulignant clairement, entre autres, **les qualifications techniques et professionnelles requises**.

**4. INFORMATIONS SUR L'OFFRE**

**4.1. Contenu et format de l'offre**

La proposition d'appel d'offres doit contenir les éléments suivants :

1. **La fiche d'appel d'offres** signée et remplie conformément au présent appel d'offres (Annexe 1) ;
2. **Le curriculum vitae** du soumissionnaire, prouvant la capacité technique et professionnelle requise ;
3. **La liste des projets vérifiant l'expertise** (voir ch 5) du soumissionnaire (Annexe 2);
4. **La déclaration de coûts** signée et remplie conformément au présent appel d’offres (annexe 3).

**4.2. Format et soumission de l’offre**

Les offres doivent être rédigées conformément aux exigences énoncées dans l’appel d’offres.

Les offres doivent être envoyées par voie électronique aux adresses électroniques suivantes [procurement@paprac.org](mailto:procurement@paprac.org) et [veronique.evers@paprac.com](mailto:veronique.evers@paprac.com) avec comme objet du courriel “Analyse des cadres juridique et institutionnel en Algérie”.

**4.3. Date, heure et lieu de remise des offres**

Les offres doivent être reçues avant le **20 mars 2022, 15h (CET).**

Toutes les offres reçues après la date limite d'ouverture des offres seront marquées comme tardives et exclues de la procédure.

* 1. **Le soumissionnaire peut modifier ou retirer son offre avant la date limite de remise des offres.**

L'offre modifiée sera soumise de la même manière que l'offre originale et portera clairement la mention "modifiée". Le soumissionnaire peut retirer son offre en soumettant une déclaration écrite avant la date limite de remise des offres. La déclaration écrite sera soumise de la même manière que l'offre originale et portera clairement la mention "déclaration de retrait de l'offre". Les offres alternatives ne sont pas autorisées.

**4.5. Devise de l’appel d’offre :** Dollars US (USD).

Le Soumissionnaire exprimera le prix en USD et le paiement sera effectué en USD. Toutefois, le paiement peut être effectué dans une autre devise en utilisant le taux de change de la banque du Client (OTP bank), valable à la date du paiement.

Aucune variation de prix due à l'escalade, à l'inflation, à la fluctuation des taux de change ou à tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le CAR/PAP après avoir reçu la proposition.

* 1. **Langue et écriture :** L'offre sera rédigée en langue française, en utilisant l'écriture latine.
  2. **Période de validité :** 15 jours à compter de la date limite de remise des offres.
  3. **Méthode de fixation du prix**

Le prix de l'offre comprend tous les coûts et rabais relatifs aux services indiqués comme objet du marché (c'est-à-dire le montant brut).

Le prix de l'offre doit être exprimé en USD et écrit en chiffres. Le prix de l'offre ne peut être modifié.

Les frais de transport ​​et les frais d'hébergement liés à la Proposition (le cas échéant) ne sont pas inclus et seront pris en charge par le Client en tant que frais supplémentaires.

**5. CRITÈRES D’ATTRIBUTION**

L'appel d'offres sera attribué selon les critères de **l'offre économiquement la plus avantageuse** *(en anglais : the most economically advantageous tender MEAT).*

Le tableau suivant présente les critères, les unités de mesure, les labels et leur importance relative. Ils seront appliqués aux soumissionnaires qui satisfont les critères de capacité technique et professionnelle définis au chapitre 3.1. Les critères d'attribution du MEAT sont les suivants :

* le prix proposé (annexe 3);
* l’expertise du soumissionnaire (annexe 2);

La détermination du MEAT selon les critères de sélection ci-dessus se fera comme suit : après que le Client ait déterminé la valeur du score par critère individuel, les points attribués au soumissionnaire selon chacun des critères seront additionnés afin d'obtenir le nombre total de points pour chaque soumissionnaire. Le soumissionnaire choisi sera celui qui aura obtenu le score total le plus élevé selon tous les critères ci-dessus.

A ce moment-là, le MEAT est égal à la note totale la plus élevée résultant du classement des offres ; le nombre total maximum de points est de 100,00, le total des points étant calculé avec deux décimales. Dans le cas où deux ou plusieurs offres obtiennent le même nombre de points, c'est celle qui a été reçue en premier qui est retenue. Comme preuve, on utilisera les données sur l'ordre dans lequel les offres ont été reçues.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Critères** | **Label du critère** | **Description et unité de mesure** | **Méthodologie** | **Nombre de points** | **Maximum** |
| Prix | P | Le prix de l’offre, c’est-à-dire le montant financier de l’offre, le cas échéant. | C = (Prix de l’offre la plus basse/prix de l’offre) x 20,00 | 20 | 20 |
| Expertise | E1 | Nombre de projets liés aux aspects juridiques de la gestion des zones côtières ou du développement durable en Algérie, dans laquelle le soumissionnaire a été impliqué en tant qu'expert juridique. | 1 - 2 | 30 | 50 |
| 3 - 4 | 40 |
| 5et plus | 50 |
| E2 | Nombre de projets liés aux instruments juridiques internationaux | 1-3 | 20 | 30 |
| 4 et plus | 30 |

La sélection des offres économiquement les plus avantageuses déterminera la base d'évaluation des critères pour chaque offre individuelle en fonction de la livraison de la documentation demandée au soumissionnaire, sous la forme appropriée : MEAT = P + E1 + E2.

**Aux fins de l'établissement des motifs énoncés au point 5. de l'appel d'offres, le soumissionnaire doit présenter les éléments suivants dans son offre :**

1. ***Liste des projets attestant de l’expertise du soumissionnaire*** (annexe 2)*.*

**6. DATE D’ÉCHÉANCE, CONTRAT ET CONDITIONS DE PAIEMENT**

Le contrat sera conclu en dollars américains (USD).

Le client effectuera le paiement au soumissionnaire en deux versements, c’est-à-dire :

* 50% à la soumission et à l’approbation par le CAR/PAP des livrables a. et b.
* 50% à la soumission et à l’approbation par le CAR/PAP des livrables c. et d.

Aucun paiement anticipé par le client n’est prévu.

Le contrat se termine 15 jours après la date limite du dernier livrable.

# Annexe 1

# Dossier de candidature

**Date de l’appel d’offres** :

**Autorité contractante** : Centre d'activités régionales pour le Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), Kraj Sv. Ivana 11, 21000 Split, Croatie

**Objet d’approvisionnement :** Consultant pour la préparation de l'analyse des cadres juridique et institutionnel en relation avec les dispositions du Protocole GIZC pour la Méditerranée et pour la mise en place d’un cadre de fonctionnement pour le comité interministériel chargé de la mise en œuvre de la stratégie nationale de GIZC dans le cadre du projet MedProgramme du FEM

**Information sur le soumissionnaire :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du soumissionnaire et siège social** |  |
| **NIP[[1]](#footnote-1)** |  |
| **Nom de la banque** |  |
| **IBAN** |  |
| **SWIFT** |  |
| **L’opérateur économique est enregistré à la TAV (sélectionner)** | OUI NON |
| **Nom, nom de famille et fonction de la/des personne(s) habilitée(s) à signer le contrat d’approvisionnement** |  |
| **Nom et titre de la personne de contact :** |  |
| **Adresse postale :** |  |
| **Adresse électronique :** |  |
| **Numéro de téléphone:** |  |

**Prix de l’offre :**

|  |  |
| --- | --- |
| Prix de l’offre, brut |  |

**Date de validité de l’offre :** (au moins 15 jours après la date limite de dépôt des offres) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Le soumissionnaire :**

# Annexe 2

# Expérience pratique permettant de vérifier l’expertise du soumissionnaire

Expérience pertinente du soumissionnaire - expert (*Prénom et Nom*) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, liée aux aspects juridiques de la gestion des zones côtières ou du développement durable en Algérie, dans laquelle le soumissionnaire a été impliqué en tant qu'expert juridique:

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| No[[2]](#footnote-2). | Expérience (nom du projet ou autre type d’engagement) | Rôle de l’expert | Année |
| 1. |  |  |  |
| 2. |  |  |  |
| 3. |  |  |  |
| 4. |  |  |  |
| 5. |  |  |  |
| 6. |  |  |  |

À\_\_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_\_\_ 2022

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(Nom complet du soumissionnaire ou dureprésentant légal)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(Signature dusoumissionnaire ou représentant légal)

# Annexe 3

# Déclaration de coûts

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| No. | Description du livrable | Unité | Prixunitaire en USD | Total USD |
| 1. | Ebauche d’analyse du cadre juridique et institutionnel en relation avec les dispositions du Protocole GIZC en Méditerranée | 1 |  |  |
| 2. | Rapport sur la consultation en soutien à la ratification du Protocole | 1 |  |  |
| 3. | Cadre établissant clairement les modalités de fonctionnement du comité interministériel | 1 |  |  |
| 4. | Document final « Analyse des cadres juridique et institutionnel en relation avec les dispositions du Protocole GIZC en Méditerranée » | 1 |  |  |
| ***Prix de l’offre en USD*** | | | | |

À\_\_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_\_\_ 2022

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(Nom complet du soumissionnaire ou du représentant légal)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(Signature dus oumissionnaire ou représentant légal)

# Annexe 4

# Au niveau national, l’objectif est d’évaluer l’impact potentiel de la ratification du Protocole GIZC sur la construction et la mise en œuvre d’une politique côtière nationale basée sur les principes de la GIZC : sensibilisation, élaboration des lois et politiques, recherche et éducation, évaluation, information et gouvernance... Pour ce faire, il est suggéré de structurer l’analyse en répondant aux questions suivantes, en donnant toujours des exemples pertinents :

|  |  |
| --- | --- |
| Législation et réglementation | La ratification du Protocole GIZC va-t-elle conduire à des changements en termes de législation et de réglementation au niveau national (ou le cas échéant au niveau infranational) ? |
| Mise en œuvre des autres protocoles de la Convention de Barcelone | La ratification du Protocole GIZC va-t-elle contribuer à la mise en œuvre des autres protocoles de la Convention de Barcelone ? |
| Autres législations et politiques internationales | La ratification du Protocole GIZC va-t-elle soutenir la mise en œuvre d’autres législations et politiques internationales (par ex. biodiversité, eau, zones côtières, mer…) ? |
| Politiques et stratégies | La ratification du Protocole GIZC va-t-elle influencer des politiques ou stratégies nationales (côtières et sectorielles) ? |
| Instruments pour la GIZC | La ratification du Protocole GIZC va-t-elle influencer la préparation des plans et programmes côtiers ou l'introduction d'instruments économiques et de politique foncière ? |
| Gouvernance côtière | La ratification du Protocole GIZC va-t-elle conduire à des changements en termes de gouvernance côtière au niveau national et infranational (ex : forum, conseil, comité…) |
| Écosystèmes côtiers spéciaux | La ratification du Protocole GIZC va-t-elle contribuer à la protection d'écosystèmes côtiers particuliers (zones humides, estuaires, herbiers marins, dunes, etc.) ? |
| Risques affectant la zone côtière | La gestion de l'érosion côtière et des inondations, ainsi que l'adaptation au changement climatique vont-elles être améliorées par la ratification du protocole GIZC ? |
| Système d’information côtier | La ratification du Protocole GIZC va-t-elle conduire à des changements dans la gestion des informations côtières au niveau national ? |
| Sensibilisation | La ratification du Protocole GIZC va-t-elle contribuer à la sensibilisation à l’importance des zones côtières et de la GIZC ? |
| Recherche et éducation | La ratification du Protocole GIZC va-t-elle conduire à des changements dans les programmes d’éducation ou de recherche ? |
| Indicateurs et évaluation | La ratification du Protocole GIZC va-t-elle contribuer au développement d’un cadre national pour l’évaluation de la mise en œuvre des politiques côtières ? |
| Coopération interrégionale | La ratification du Protocole GIZC va-t-elle faciliter la coopération infranationale/interrégionale (au sein du pays) quant à la gestion et le développement côtier ? |
| Coopération internationale | La ratification du Protocole GIZC va-t-elle faciliter la coopération internationale en matière de gestion et le développement côtier ? |

1. Ou numéro d’identification national selon le pays d’établissement de l’opérateur économique, le cas échéant [↑](#footnote-ref-1)
2. Ajoutez des lignes, si nécessaire [↑](#footnote-ref-2)